AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0453
FR001400PVN6-FS0309

2 avril 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 31 mars 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, à cette date, indirectement, 361 496 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 538	0,04	2 538	0,04
J.P. Morgan Securities plc	357 776	4,98	357 776	4,96
J.P. Morgan Prime Inc.	1 182	0,02	1 182	0,02
Total JPMorgan Chase & Co.	**361 496**	**5,03**	**361 496**	**4,01**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIRIDIEN sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Prime Inc. a précisé détenir, au 26 mars 2026, 1 182 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 26 mars 2026, 2 527 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 26 mars 2026, 335 505 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 20 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 mai 2026 et le 30 mai 2028[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 187 279 actions représentant 7 212 011 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.

2. Par le même courrier, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, indirectement, 358 456 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
J.P. Morgan Securities LLC	2 538	0,04	2 538	0,04
J.P. Morgan Securities plc	354 736	4,94	354 736	4,92
J.P. Morgan Prime Inc.	1 182	0,02	1 182	0,02
Total JPMorgan Chase & Co.	**358 456**	**4,99**	**358 456**	**4,97**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VIRIDIEN sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Prime Inc. a précisé détenir 1 182 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 527 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 320 966 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 20 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 mai 2026 et le 30 mai 2028[2].